Vol. 9 n° 3 Mai 2004

LES AGRESSIONS SEXUELLES AU SEIN DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Question : Les prêtres qui commettent des agressions sexuelles contre des enfants sont-ils différents des autres agresseurs d'enfants?

Contexte : Les médias se sont beaucoup intéressés aux infractions sexuelles commises par des prêtres catholiques et des membres d'ordres religieux. Bien que le nombre de prêtres auteurs d'agressions sexuelles soit faible (environ 4 % de tous les prêtres), l'exploitation sexuelle exercée par des dirigeants religieux constitue un abus de confiance particulièrement grave.

Dans le passé, l'Église a considéré le problème de l'abus sexuel comme une question interne. Les prêtres auteurs de tels actes se voyaient imposer une sanction et un traitement par des organismes de services spécialisés catholiques, et très peu, parmi ces prêtres, avaient affaire au système de justice pénale. Ces dernières années, l'Église catholique a mis en œuvre des politiques favorisant la divulgation de cas d'agression, et les auteurs de ces actes au sein du clergé ont de plus en plus été aiguillés vers des organismes externes. Par conséquent, il est important de déterminer dans quelle mesure les méthodes utilisées habituellement à l'endroit des délinquants sexuels sont susceptibles d'être efficaces dans le cas des prêtres et des membres d'ordres religieux auteurs d'agressions sexuelles.

Méthode : On a tenu une conférence en avril 2003, au Vatican, à laquelle ont participé des spécialistes de l'évaluation et du traitement des délinquants sexuels ainsi que des hauts représentants de l'administration de l'Église. Les spécialistes externes ont été invités à présenter un sommaire des données scientifiques à jour sur les délinquants sexuels, et à répondre aux questions découlant de décisions pragmatiques auxquelles l'Église est confrontée (par exemple, comment peut-on éviter que des pédophiles potentiels accèdent à la prêtrise? Dans quelle mesure le traitement est-il efficace sur les délinquants connus?) Les exposés et les résumés officiels du débat ont été traduits en anglais et publiés par le Vatican.

Réponse : Les prêtres auteurs d'agressions sexuelles présentent de nombreuses caractéristiques communes aux autres agresseurs d'enfants, mais certaines différences ont également été relevées. Comme dans le cas des autres agresseurs d'enfants, les intérêts sexuels déviants et l'abus de l'alcool sont fréquents chez les prêtres qui commettent des agressions sexuelles. Toutefois, contrairement à d'autres agresseurs d'enfants, les prêtres qui commettent des agressions sexuelles sont ordinairement plus âgés, plus instruits et moins antisociaux (bien qu'ils soient plus antisociaux que les autres prêtres). Alors que

les victimes des autres agresseurs d'enfants sont habituellement des filles, les prêtres, pour leur part, s'en prennent le plus souvent à des adolescents.

Les recherches disponibles, bien qu'elles soient limitées, indiquent que les facteurs qui servent à prévoir la récidive sexuelle chez les prêtres auteurs d'agressions sexuelles sont très semblables à ceux qui servent à prévoir la récidive chez les autres agresseurs sexuels, par exemple des traits de personnalité narcissique et antisociale, des intérêts sexuels déviants, des antécédents d'infractions sexuelles. Les taux de récidive sexuelle chez les prêtres auteurs d'agressions sexuelles (environ 5 % après 10 ans) semblent quelque peu inférieurs aux taux relevés chez les autres agresseurs d'enfants (15 à 25 % après 10 ans).

Incidences sur les politiques :

1. L'importante similarité entre les prêtres auteurs d'agressions sexuelles et les autres agresseurs d'enfants laisse supposer que la gestion des prêtres auteurs d'agressions sexuelles pourrait tirer profit de ce que l'on sait déjà à propos des agresseurs d'enfants dans la population générale.
2. Au moment de procéder à la présélection de candidats qui se destinent à la prêtrise, on devrait prendre en compte les marqueurs du risque que l'on trouve dans la population générale relativement aux abus sexuels : des antécédents familiaux négatifs, une identification émotive aux enfants, de piètres relations avec les adultes, des intérêts sexuels déviants et une attitude tolérante à l'égard de l'acte sexuel entre un adulte et un enfant.
3. Les programmes de traitement offerts actuellement aux prêtres auteurs d'agressions sexuelles devraient être examinés afin de déterminer s'ils correspondent aux normes actuelles relatives au traitement des délinquants sexuels.
4. Les évaluateurs qui procèdent aux évaluations du risque chez les prêtres auteurs d'agressions sexuelles devraient tenir compte des facteurs de risque déjà reconnus pour prédire la récidive sexuelle chez les autres types d'agresseurs d'enfants.

Source : HANSON, R.K., F. PFÄFFLIN et M. LÜTZ (dir.). *Sexual abuse in the Catholic Church: Scientific and legal perspectives*, Rome, Libreria Editrice Vaticana, 2004.

Renseignements supplémentaires :

R. Karl Hanson, Ph.D.
Recherche correctionnelle
Sécurité publique et Protection civile Canada
340, avenue Laurier Ouest
Ottawa, Ontario K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2840
Téléc. : (613) 990-8295
Courriel : Karl.Hanson@sppcc-psepc.gc.ca

Le présent résumé de recherche peut également être consulté sur le site Web de Sécurité publique et Protection civile Canada : www.psepc-sppcc.gc.ca